ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agents commerciaux

Question écrite n° 3684

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les préoccupations des représentants de la Chambre syndicale nationale des forces de vente. Les voyageurs représentants placiers (VRP), qu'ils soient exclusifs ou qu'ils soient multicartes, sont généralement tenus à des objectifs qui conditionnent le montant de leurs rémunérations, en tout ou en partie. Ils doivent organiser leur activité au mieux en tenant compte des contraintes horaires de leurs clients. Aussi, la présentation à la clientèle de collections lourdes et encombrantes n'est pas facilitée du fait de l'aménagement des centres-villes et des contraintes de stationnement. Dès lors, il lui demande si le Gouvernement entend instituer une réglementation nationale afin de faciliter l'accès et le stationnement des VRP et commerciaux dans les centres-villes.

Données clés

Auteur : M. François Vannson
Circonscription : Vosges (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3684
Rubrique : Ventes et échanges
Ministère interrogé : Économie, finances et emploi
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 septembre 2007, page 5413
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)